



Délibération 2024/44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET Séance du 6 décembre 2024

Date de la convocation : 2/12/2024
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 10

Date d'affichage : 2/12/2024
 Nombre de présents : 8
 Dont procuration : 2

L'an deux mil vingt-quatre et le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL,

Absents votants par procuration : Dominique ZARAGOZA (donné à I.SILHOL), Magalie BILHAC (donnée à P.SOULAIROL,

Absents excusés : Éric BONAFE, Christine NOHARET, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Estelle BONNIOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : RÉTROCESSION VOIRIE ET RESEAUX – PARCELLE B 1155 - RUE VOLTAIRE

EXPOSE

Madame SOULAIROL expose au Conseil Municipal que la société Conseil Aménagement Foncier souhaite rétrocéder à la commune pour l'euro symbolique la parcelle B 1155 d'une surface de 390 m², correspondant à la voirie de la rue Voltaire Nord.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

DELIBERE

Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la rétrocession pour l'euro symbolique de la voirie et des réseaux par Conseil Aménagement Foncier du Nord de la parcelle B1155 d'une contenance de 390 m², correspondant au Nord de la rue Voltaire.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL